

Attestation de dépôt/reprise de dossiers ICPE

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention
des Pollutions
et des Risques

Bureau de
l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

19, avenue FOCH
BP 3718

98846 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :

24 30 79
24 32 57

Je soussigné(e) ...

représentant le pétitionnaire..... *SOCOMETTA* (nom du
pétitionnaire)

atteste avoir déposé repris

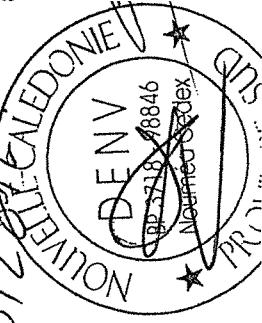
B exemplaire papier et CDROM, du dossier suivant :

PROVINCE	SUD	ARRÈGLEMENT	CPCE	DISSEMINATION
28 SEP 2012	34487	34487	34487	34487
PROVINCE	SUD	ARRÈGLEMENT	CPCE	DISSEMINATION
ARRÈGLEMENT	ARRÈGLEMENT	ARRÈGLEMENT	ARRÈGLEMENT	ARRÈGLEMENT
PROVINCE	SUD	ARRÈGLEMENT	CPCE	DISSEMINATION

Date : 28/09/2012
signature :

Validation DENV :

Date : 28/09/2012
signature :



**DOSSIER DE DECLARATION
AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

N° de dossier :

Date d'arrivée :

Déclaration jugée : complète incomplète

Inspecteur :

DOSSIER CONCERNANT
L'EXPLOITATION DE :

STATION D'EPURATION

DEMANDEUR :	Si personne physique : noms : prénoms : domicile :
	Si personne morale (fournir extrait K-bis ou Ridet) : PM Construction dénomination ou raison sociale :
	forme juridique : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée adresse du siège social : 124, rue Georges Léquier 98800 NOUMEA qualité du signataire de la déclaration : Ridet
	Téléphone : Fax :
	Nom et coordonnées du responsable du suivi du dossier

LOCALISATION DE L'INSTALLATION :	...PK.6.....		
Province : SUD	Commune : NOUMEA	Zone PUD :	
N° rue/ lotissement	Rue de la Brugere, lot 167 et 404		

ACTIVITE FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION			
NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE ASSOCIEE	CLASSEMENT (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée)	
Station d'épuration supérieure à 50 éqH mais inférieure ou égale à 500 éqH : 79 EH	2753	D	

PIECES A JOINDRE	Colonne réservée à l'administration
Une carte au 1/25000 ^{ème} ou à défaut au 1/50000 ^{ème} sur lequel est indiqué l'emplacement de l'installation projetée	
Plan de situation orienté et à l'échelle appropriée avec indication dans un rayon de 100 mètres : des activités, ERP (établissements recevant du public), voies de communication, hydrants (PI ou BI), des plans d'eau, de la vocation des bâtiments, des zones de stockages, des moyens de lutte contre l'incendie, de l'assainissement, des ouvrages d'épuration des effluents (avec mention du dimensionnement)	

Le déclarant, (signature & date)

*NAIFOSSA. PATRICK
GRUMET*

17/11/12